



69550

Téléphone : 04 74 89 30 24
Email : mairie@amplepuis.fr
Site : www.amplepuis.fr



MAIRIE D'AMPLEPUIS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{ER} AVRIL 2025

Extrait du registre des Délibérations

Délibération n°10

OBJET :

PROJET DE REQUALIFICATION DU PARKING DE LA CURE AVANT PROJET DEFINITIF ET FIXATION DE LA REMUNERATION DEFINITIVE DE LA MAITRISE D'OEUVRE

Le maire certifie sous sa responsabilité la caractérisation exécutoire de cet acte.

En exercice : 27
membres

Présent(s) : 16

Pouvoir(s) : 3

Absent(s) : 11

Délibération comportant

1 page(s),

0 annexe(s)

Réception en Préfecture le :

4/11/25

Publication le :

4/11/25

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le premier avril deux mille vingt-cinq, 20h, le Conseil Municipal s'est réuni, sous la présidence de Monsieur René PONTET, maire.

Les membres présents en séance : René PONTET, Eric LACROIX, Simone GUEYDON, Thierry THOLIN, Peggy ROUGE PIPEREAU, Henri BURNICHON, Lydie AUGAY, Jean-Marc GUILLOT, André DAMAIS, Christian LAFFAY, Corinne GELIN, Nathalie CHANFRAY, Jean-Pierre HERRADA, Sandrine DEVEAUX, Angélique GONIN-CHARTIER, Alexis DEBORD

Le ou les membre(s) ayant donné(s) un pouvoir : Jean-François TEIL (à Lydie AUGAY), Laurence PIERRAT (à Corinne GELIN), Emmanuel MAETZ (à Peggy ROUGE-PIPEREAU)

Le ou les membres absent(s) : Jean-François TEIL, Laurence PIERRAT, Aurélie LEDIEU, Rémi LABROSSE, Emmanuel MAETZ, Daniel DUMONTET, Pascale CERNICCHIARO, Patricia PIVOT, Romain COLLIER, Patricia BALMONT, Dimitri GIRARD

Vu la décision du Maire n° 24/12/034 du 28 décembre 2024 approuvant l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre au groupement CLE INGENIERIE ;

Vu la délibération du 11 février 2025 portant demande de DSIL dans le cadre du projet de requalification du parking de la Cure ;

Vu l'avis favorable de la Commission Finances, affaires générales du 17/03/2025 ;

Il est rappelé au Conseil Municipal le projet de requalification du parking de la Cure ;

Le groupement de maîtrise d'œuvre CLE INGENIERIE/ ATELIER DE MONTROTIER retenu pour mener à bien les études nécessaires, a présenté à la commune, l'avant-projet de l'opération.

Après présentation de l'avant-projet, le montant des travaux est fixé à 739 929.33€ HT.

Le montant des travaux au stade de l'avant-projet permet également de fixer le forfait définitif de rémunération à la maîtrise d'œuvre à 41 720.00€ HT.

Le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** l'avant-projet définitif et le montant des travaux arrêtés à ce stade à 739 929.33€ HT.
- **FIXE** le montant définitif de forfait de rémunération de la maîtrise d'œuvre à 41 720.00€ HT.
- **APPROUVE** le lancement de l'opération de travaux

Adopté à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré par les membres présents qui lecture faite ont signé au registre des délibérations

Pour copie conforme.

Amplepuis, le 1^{er} avril 2025

Le secrétaire de séance
Angélique GONIN-CHARTIER



Le Maire,
René PONTET